



Nicolas HULOT, ministre d'État,  
ministre de la Transition écologique et solidaire

Paris, le jeudi 14 juin 2018

## Communiqué de presse

---

### **Directive énergies renouvelables: La France salue les progrès dans la négociation**

La France salue les progrès intervenus, cette nuit, entre le Parlement européen et le Conseil, dans le cadre de la négociation sur les énergies renouvelables qui vise à définir les objectifs de l'Union Européenne à l'horizon 2030.

Ceux-ci s'inscrivent dans la logique des positions soutenues par la France dans le cadre du Conseil des ministres de l'énergie du 11 juin et portée par Brune Poirson.

#### **Une hausse de l'objectif de développement des énergies renouvelables en 2030**

Les négociations en cours s'orientent vers un objectif de 32% d'énergies renouvelables en 2030, supérieur à celui adopté en 2014 à savoir de 27%. Cet objectif pourra être en outre revu à la hausse dès 2023. L'Europe s'engage ainsi résolument dans la transition énergétique.

Pour Brune Poirson, Secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Transition Ecologique et Solidaire, « *en augmentant son objectif d'énergies renouvelables, l'Europe agit conformément à l'esprit de l'accord de Paris, qui recommande de relever son niveau d'ambition pour accélérer la lutte contre le changement climatique* ».

#### **Des dispositions pour lutter contre la déforestation dans le domaine des biocarburants**

Des progrès ont aussi été réalisés dans le domaine des transports, puisque **les négociations s'orientent vers un plafonnement dès 2019 de la consommation de ces matières premières contribuant à la déforestation puis de réduire et d'éliminer la consommation des matières les plus impactantes**, ce qui permettra de mettre un terme à la déforestation importée. Ce compromis doit désormais encore être validé par les Etats-Membres le 27 juin.

Cet accord permet de traiter sur des critères scientifiques et sans discrimination, l'ensemble des biocarburants produits à partir de matières premières présentant un fort risque de déforestation. Ces critères seront définis par la Commission et devront permettre de distinguer, dans la production de biocarburants, les matières premières particulièrement émettrices de CO2 et générant de la déforestation, du reste des productions oléagineuses pour les biocarburants.

Pour Nicolas Hulot, Ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire « *cette avancée montre notre cohérence, puisque nous fixons l'objectif de ne plus importer de matière première pouvant conduire à la déforestation importée à l'horizon 2030.*

*Ce texte permettra de différencier clairement les produits en fonction de leurs émissions de gaz à effet de serre, et donc d'éviter de remplacer du pétrole par des produits ayant un impact dévastateur sur le climat et la biodiversité. L'objectif de ne plus importer de produits comme le soja ou l'huile de palme, s'ils contribuent à la déforestation, est totalement cohérent avec la déclaration de New York sur les forêts, dans laquelle nous nous étions engagés dès 2014, aux côtés de pays comme l'Indonésie, à stopper totalement la déforestation en 2030 ».*

**[Retrouvez le communiqué de presse en ligne](#)**

---

Contact presse : 01 40 81 78 31  
[www.ecologique-solidaire.gouv.fr](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr)  
[@Min\\_Ecologie](https://twitter.com/Min_Ecologie)